Informatique et liberté

publié le 09/10/2012

Suite à la constitution de fichiers au sein de l'établissement, la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) nous a donné un avis favorable à l'utilisation du logiciel PRONOTE (voir acte administratif joint)

Acte_administratif_21-2012 (PDF de 33.9 ko)

Académie de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.
Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.